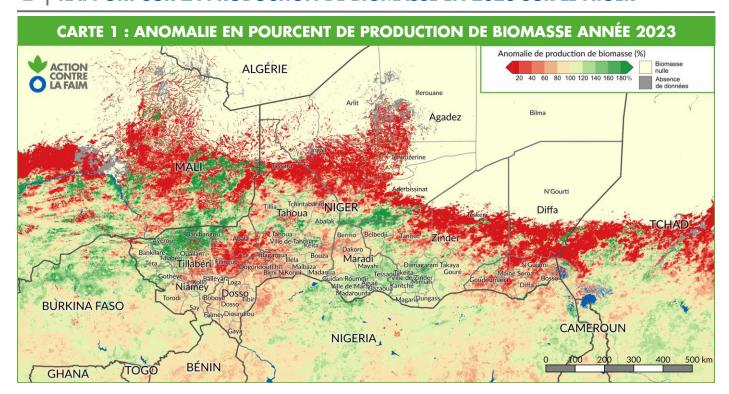


PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2023 ANALYSES ET PERSPECTIVES POUR 2024

NIGER

ABDOU HAMIDINE CHÉRIF ASSANE DIALLO ERWANN FILLOL





FAITS SAILLANTS

- Saison des pluies globalement défavorable à la régénération des ressources pastorales sur le Niger
- Production de biomasse moyenne à déficitaire sur la majorité de la bande pastorale
- Production de biomasse globalement déficitaire dans la région de Diffa, dans les zones sud-est de Tillabéri (Abala, Filingué, Ouallam) et nord de Tahoua (Tassara, Tillia, Tchinta); à Agadez (Ingal et Aderbissinat); au nord de Zinder (Tesker et Tanout), au nord de la région de Maradi (Dakoro et Bermo)
- Exposition à une vulnérabilité de l'extrême-nord de la bande pastorale des régions de Tahoua, Zinder, la région de Diffa ainsi que les zones pastorales d'Agadez
- Mobilité des animaux perturbée par l'insécurité particulièrement dans les régions de Tillabéri, nord
 Tahoua, sud Maradi et Diffa, à laquelle s'ajoutent des vols récurant de troupeaux
- Contexte économique difficile face à une soudure agropastorale durcie par la flambée des prix des denrées alimentaires
- Contexte économique difficile aggravé par les effets du train de sanctions consécutif au coup d'état du 26 juillet 2023

INTRODUCTION

Ce document présente une évaluation de la qualité de la saison de production de biomasse sur le Niger. L'analyse met l'accent sur les zones pastorales et agropastorales, et fait un état de la production de biomasse à la fin de saison de croissance de l'hivernage 2023.

Cet hivernage a été caractérisé par une arrivée tardive des pluies dans la plupart des zones pastorales en prolongeant la période de soudure entrainant l'épuisement quasi-total des pâturages, la baisse du prix du bétail et la flambée du prix des céréales.

Cette situation est plus difficile dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi qui font face aux restrictions consécutives à l'état d'urgence en vigueur dans ces zones. Ces mesures ont été instaurées par l'État du Niger pour faire face à la situation sécuritaire qui se détériore depuis plusieurs années.

Déjà dans une situation de vulnérabilité, les populations pastorales et agropastorales du pays sont exposées aux effets négatifs du train de sanctions de la CEDEAO consécutif au coup d'état du 26 juillet 2023.

DESCRIPTION DU SYSTÈME

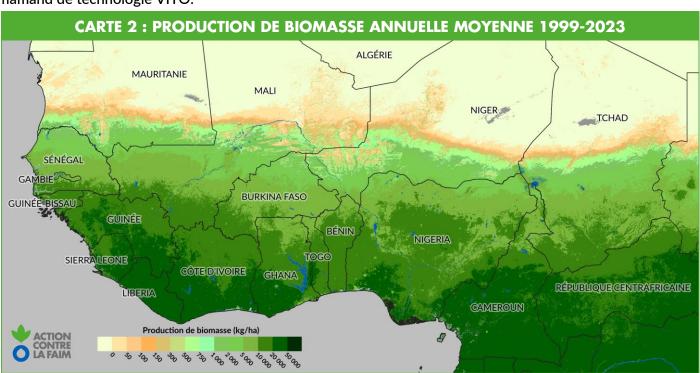
QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogramme de matière sèche MS par hectare kg/ha. Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation audessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites SPOT-VEGETATION, PROBA-V et SENTINEL-3 de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décadaires, par le programme européen COPERNICUS par l'intermédiaire de l'Institut flamand de technologie VITO.

La méthode de calcul de la productivité quotidienne de biomasse (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil BioGenerator développé par ACF permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale est de 1 km qui correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La période couverte est celle de l'archive satellitaire depuis 1999 à aujourd'hui.



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS?

Le premier indicateur est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance :

Production annuelle kg/ha

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1998 afin d'un faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- Anomalie exprimée en pourcentage de la valeur moyenne %
- Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type σ à la moyenne

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (Vulnerability Index), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'années sèches ou pluvieuses :

Indice de vulnérabilité VI

Les méthodes et les détails de fonctionnement du BioGenerator sont accessibles ici : sigsahel.info/index.php/knowledgebase Les données produites sont téléchargeables ici : data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2023

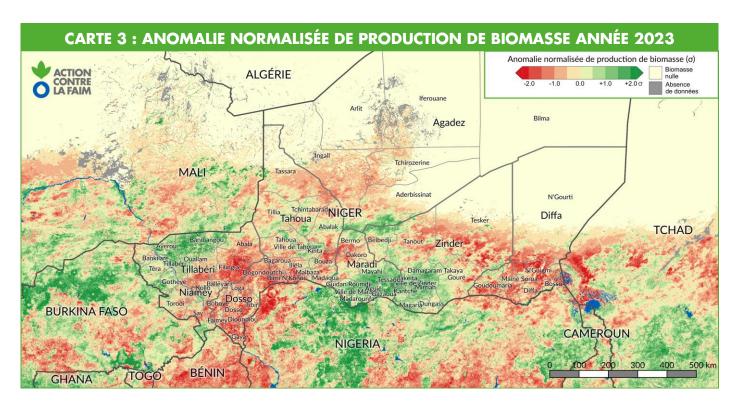
CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

La production annuelle de la biomasse est représentée sous forme de cartes et de graphiques comparant les valeurs de biomasse de l'année 2023 à celles des années de la base historique depuis 1999. Les cartes 1 et 3 montrent respectivement l'anomalie de production de biomasse pour 2023 sur le Niger exprimée en % de la moyenne, et en nombre d'écart-type (σ) d'écart à la moyenne appelée anomalie normalisée.

En termes de pourcentage de production par rapport à la moyenne (carte 1), la biomasse produite au Niger en 2023 est, à l'échelle du pays, légèrement inférieure à la moyenne. Calculée à l'échelle du pays, la production de biomasse en 2023 est légèrement inférieure à la moyenne avec une anomalie de 97% soit -0.2 σ . Elle est la plus faible enregistrée ces cinq dernières années.

La production de biomasse est supérieure à la moyenne au nord-ouest de Tillabéri, dans les zones agricole et agropastorale de Tahoua, de Maradi et de Zinder. On observe également une production supérieure à la moyenne sur la bande pastorale qui couvre le nord des régions de Maradi (Bermo et Gadabédji), Zinder et Diffa. Cette situation est aussi observée dans la zone pastorale est de la région de Tahoua (Abalak).

À l'opposé, les zones où la production est faible à très faible sont le sud-est de la région de Tillabéri (Abalak, Filingué), au nord-est de Dosso. Une très faible production est également observée sur presque toute la région de Diffa. La même situation est observée sur la bande délimitant le nord de la zone pastorale dans les secteurs de Tasker, Tanout (Zinder), Tasara, Tchinta, Tillia (Tahoua), Ingall et Aderbissinat (Agadez).



VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

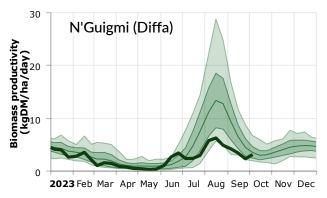
Les graphiques ci-dessous montrent les courbes saisonnières et annuelles de production de biomasse dans trois départements représentatifs : N'Guigmi en zone pastorale dans la région de Diffa, Belbedji en zone majoritairement pastorale dans la région de Zinder et Abala en Zone agropastorale de la région de Tillabéri.

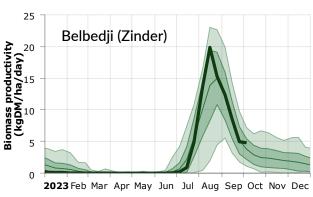
Les courbes saisonnières montrent des profils de production instantanée de biomasse, c'est-à-dire la biomasse qui est produite jour après jour. Ces courbes permettent de comparer la production instantanée pour 2023 (trait épais) au profil moyen (trait vert fin) ainsi qu'à la variabilité (± l'écart type) et aux maximum et minimum calculés sur la période 1999-2023.

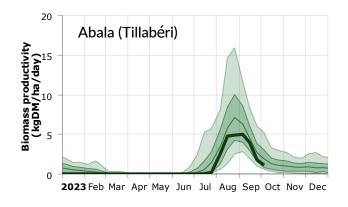
Les départements de N'Guigmi (Diffa) et celui d'Abala (Tillabéri) ont enregistré une production saisonnière

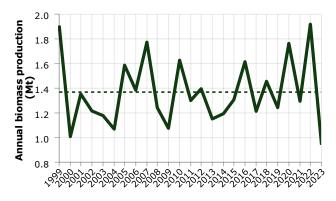
de biomasse inférieure à la normale. Cette situation est plus alarmante dans la zone de N'guigmi où la production est très faible voire nulle dans la zone. 2023 est la pire année sur la série pour le département de N'Guigmi. Cette situation est due principalement une longue sècheresse au mois de juillet au début de la campagne qui a provoqué le dessèchement des jeunes pousses.

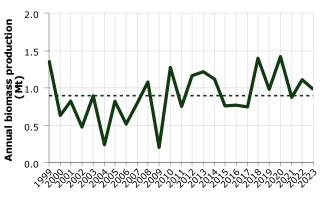
On observe à Belbédji (Zinder) une production saisonnière supérieure à la moyenne avec un pic en août atteignant 20 kg de matière par hectare par jour alors que le profile moyen atteint son maximum à 15 kg/ha/jour. Ceci apparait aussi sur la courbe de variabilités interannuelles de la production de biomasse présentant les séries temporelles de 1999-2023.

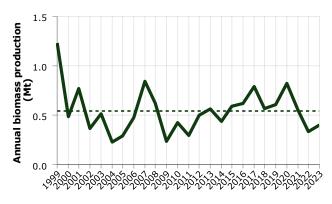












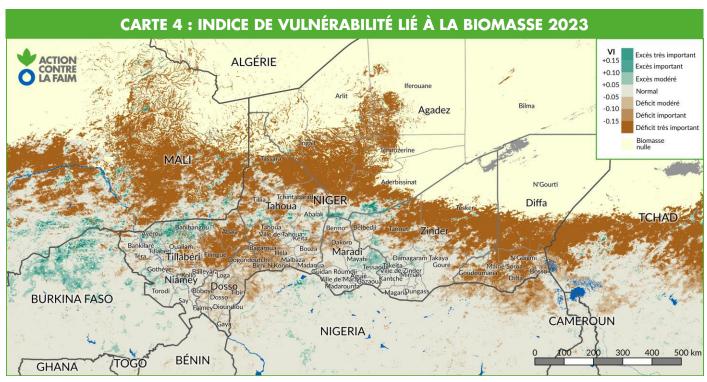
COMPARAISON DE 2023 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

La production de biomasse en 2023 inférieure à la normale à Abala et à N'guigmi. Cependant à Belbédji, la production est supérieure à la moyenne des 20 dernières années, mais reste toutefois inférieure à celle de 2022.

L'indice de Vulnérabilité VI est un indicateur récursif pondéré qui prend en compte les anomalies des années précédentes dans son calcul. Les années les plus récentes interviennent avec un poids plus important dans la pondération. Dans notre cas, 50% de l'indice se compose de l'année en cours (2023) 25% de l'année précédente (2022), 12,5% de celle qui vient avant (2021), etc. L'inclusion de plusieurs années nous permet d'isoler les zones pastorales sujettes à des années consécutives de faible production. Les communautés pastorales sont particulièrement vulnérables aux déficits fourragers consécutifs sur plusieurs années qui augurent une mauvaise nutrition des animaux et peuvent causer

des dommages importants à la santé et à la productivité des troupeaux.

La carte 4 présente l'indice de vulnérabilité liée à la biomasse calculé pour l'année 2023 et montre une forte variabilité spatiale au Niger. En effet, l'extrêmenord de La bande pastorale des régions de Tahoua, Zinder, la région de Diffa ainsi que les zones pastorales d'Agadez apparaissent fortement vulnérables avec un déficit de production de biomasse très important cumulé sur les dernières années. Les zones agropastorales du sud-est de Tillabéri et du nord de Dosso, présentent également des indices de vulnérabilités négatifs importants. Toutefois, les autres zones pastorales agropastorale du pays présentent des indices positifs, signifiant ainsi que des productions de biomasse moyennes à excédentaires sont enregistrées ces dernières années.



Le tableau page suivante montre la progression des anomalies de production de biomasse entre 2019 et 2023 pour l'ensemble des départements et des régions du Niger. La dernière colonne du tableau présente l'indice de vulnérabilité de l'année 2023 qui illustre de manière quantitative la répartition géographique de la situation présentée sur la carte précédente (carte 4). En rouge sont les départements et les régions avec un déficit important de biomasse ou avec un VI négatif. Ceux en vert sont moins

vulnérables du point de vue de la production de biomasse.

La lecture du tableau fait ressortir une forte vulnérabilité en 2023 dans la majorité des départements. Cette situation mérite une attention particulière pour tous les départements des régions de Diffa, d'Agadez, de Tahoua et de Dosso, et particulièrement les départements de Bermo et Dakoro (Maradi), de Tanout, Tesker et Gouré (Zinder) et ceux d'Abala, Filingué et Ouallam (Tillabéri).

Région	Département	Superficie (km²)	Anomalie 2019	Anomalie 2020	Anomalie 2021	Anomalie 2022	Anomalie 2023	VI 2023
	Aderbissinat	50904	+0.4σ (122%)	+1.4σ (180%)	+0.6σ (134%)	+0.1σ (105%)	+0.3σ (118%)	-0.34
Agadez	Arlit	60804	+3.2σ (367%)	+2.1σ (274%)	+0.0σ (101%)	+0.1σ (109%)	-0.1σ (090%)	-0.45
	Bilma	276690	+2.2σ (259%)	-1.0σ (026%)	-1.2σ (018%)	-1.1σ (019%)	-0.5σ (064%)	-0.14
	Iferouane	139797	+3.8σ (480%)	+1.4σ (243%)	-0.0σ (099%)	+0.1σ (111%)	-0.2σ (084%)	-0.41
	Ingall	60926	+1.4σ (189%)	+1.6σ (205%)	+0.5σ (131%)	+0.6σ (138%)	-0.6σ (063%)	-0.49
	Tchirozerine	31380	+1.8σ (225%)	+2.8σ (294%)	+1.0σ (168%)	+0.6σ (139%)	-0.4σ (070%)	-0.50
	Total	622088 1653	+1.7σ (203%)	+2.0σ (217%)	+0.6σ (133%)	+0.4σ (122%) +2.3σ (137%)	-0.2σ (087%) -1.1σ (083%)	-0.43 -0.10
Diffa	Bosso Diffa	5282	+0.8σ (113%) +0.6σ (119%)	+1.8σ (130%) +1.5σ (145%)	+1.1σ (119%) +0.9σ (127%)	+2.3σ (137%) +2.1σ (164%)	-0.5σ (084%)	-0.10
	Goudoumaria	7567	+0.6σ (114%)	+0.3σ (108%)	+0.5σ (112%)	+1.1σ (127%)	-0.6σ (085%)	-0.12
	Maine Soroa	7586	+0.5σ (114%)	+0.9σ (125%)	+0.2σ (106%)	+1.7σ (148%)	-0.9σ (076%)	-0.17
	N'Gourti	113358	-0.7σ (047%)	+3.3σ (346%)	-0.4σ (072%)	+1.6σ (223%)	-0.9σ (032%)	-0.54
	N'Guigmi	10009	-0.5σ (090%)	+1.4σ (128%)	-0.3σ (094%)	+2.0σ (139%)	-1.6σ (068%)	-0.24
	Total	145423	+0.3σ (107%)	+1.5σ (136%)	+0.4σ (110%)	+2.0σ (147%)	-1.0σ (077%)	-0.32
Dosso	Boboye	2920	+0.9σ (109%)	+1.1σ (111%)	-0.1σ (098%)	-0.4σ (096%)	-1.1σ (089%)	-0.04
	Dioundiou	1474	+1.2σ (110%)	+0.9σ (108%)	-1.2σ (090%)	+1.3σ (111%)	-1.5σ (087%)	-0.04
	Dogondoutchi	8199	+0.5σ (109%)	+1.7σ (132%)	-1.3σ (076%)	-0.7σ (087%)	-1.2σ (078%)	-0.12
	Dosso	8804	+1.6σ (115%)	+1.3σ (112%)	-0.3σ (097%)	+0.7σ (107%)	-1.4σ (087%)	-0.05
	Falmey	1580 2528	+1.1σ (109%)	+1.0σ (109%)	+0.2σ (102%)	+1.1σ (110%)	-1.2σ (090%)	-0.04
	Gaya	2978	+1.6σ (113%) +1.2σ (116%)	+0.5σ (104%) +1.6σ (121%)	+0.1σ (100%) -1.6σ (079%)	+1.9σ (116%) -0.5σ (094%)	-1.2σ (090%) -1.1σ (086%)	-0.04 -0.05
	Loga Tibiri	2835	+1.26 (116%) +2.0σ (129%)	+1.86 (121%) +1.86 (127%)	-0.1σ (079%)	+0.6σ (108%)	-0.8σ (088%)	-0.03
	Total	30935	+1.5σ (114%)	+1.6σ (127%)	-0.16 (077%)	+0.5σ (104%)	-0.86 (088%) -1.5σ (087%)	-0.07
Maradi	Aguié	1632	+0.8σ (113%)	+0.7σ (113%)	+0.1σ (101%)	+1.5σ (126%)	+0.9σ (117%)	+0.01
	Bermo	5597	+0.2σ (106%)	+0.8σ (123%)	+0.1σ (103%)	+0.2σ (106%)	-0.2σ (094%)	-0.03
	Dakoro	10710	+1.0σ (122%)	+0.4σ (110%)	-0.8σ (083%)	+0.6σ (113%)	-0.4σ (092%)	-0.05
	Gazaoua	925	+1.0σ (115%)	+0.7σ (110%)	-0.2σ (098%)	+2.0σ (128%)	+1.1σ (116%)	+0.02
	Guidan Roumdji	4619	+1.1σ (118%)	+1.3σ (122%)	+0.3σ (105%)	+1.5σ (126%)	+0.8σ (113%)	-0.00
	Madarounfa	3722	+0.8σ (109%)	+0.8σ (110%)	+0.4σ (105%)	+1.9σ (123%)	+1.2σ (115%)	+0.01
	Mayahi	6615	+0.5σ (112%)	-0.1σ (098%)	-0.9σ (077%)	+1.0σ (124%)	+0.8σ (119%)	+0.03
	Tessaoua	5409	+0.1σ (103%)	+0.3σ (105%)	-0.5σ (090%)	+1.6σ (131%)	+1.2σ (122%)	+0.04
	Ville de Maradi	89	+0.5σ (106%)	+1.0σ (112%)	+0.3σ (103%)	+1.5σ (116%)	+0.7σ (108%)	+0.01
Niamov	Total Ville de Niamey	38874 617	+0.8σ (113%) -1.6σ (074%)	+0.6σ (111%)	-0.4σ (093%)	+1.2σ (121%)	+0.6σ (110%)	-0.01 -0.03
Niamey	Abalak	13646	+0.2σ (109%)	-0.0σ (099%) +0.8σ (127%)	-1.2σ (081%) +0.4σ (115%)	-1.0σ (084%) +0.3σ (111%)	-0.5σ (092%) -0.3σ (091%)	-0.03
Tahoua	Bagaroua	2990	+0.26 (107%)	+2.6σ (179%)	-0.1σ (096%)	+0.2σ (106%)	-0.36 (071%) -1.0σ (071%)	-0.28
	Birni N'Konni	3051	+0.2σ (103%)	+1.8σ (133%)	-1.0σ (080%)	-0.1σ (098%)	-1.5σ (072%)	-0.13
	Bouza	3526	+0.5σ (108%)	+0.8σ (113%)	-1.3σ (079%)	+0.6σ (109%)	-0.9σ (086%)	-0.05
	Illela	3576	+0.8σ (120%)	+2.7σ (168%)	-0.4σ (090%)	+0.7σ (118%)	-0.5σ (086%)	-0.11
	Keita	3666	+0.2σ (104%)	+2.2σ (149%)	-0.3σ (094%)	+0.2σ (104%)	+0.1σ (103%)	-0.02
	Madaoua	4565	+0.8σ (112%)	+0.8σ (113%)	-0.2σ (097%)	+1.0σ (115%)	-0.4σ (094%)	-0.04
	Malbaza	1544	+0.9σ (117%)	+1.9σ (134%)	-0.6σ (090%)	+0.9σ (117%)	-0.6σ (090%)	-0.05
	Tahoua	11463	+0.2σ (107%)	+2.1σ (166%)	+0.2σ (105%)	+0.1σ (102%)	-0.2σ (095%)	-0.14
	Tassara	29490	+0.8σ (158%)	+1.0σ (174%)	+0.1σ (104%)	+0.4σ (133%)	-0.5σ (062%)	-0.39
	Tchintabaraden	11075	+1.1σ (146%)	+1.1σ (146%)	+0.7σ (128%)	-0.1σ (095%)	-0.1σ (096%)	-0.15
	Tillia Ville de Tahoua	17788 807	+0.3σ (112%) -0.2σ (094%)	+0.9σ (145%) +1.8σ (152%)	+0.3σ (117%)	-0.0σ (098%) +0.3σ (109%)	-0.1σ (096%) +0.2σ (107%)	-0.11 -0.03
	Total	107253	+0.5σ (114%)	+1.5σ (138%)	+0.9σ (126%) +0.1σ (101%)	+0.3σ (109%)	-0.4σ (090%)	-0.03
	Abala	12190	+0.3σ (111%)	+1.2σ (151%)	+0.16 (101%)	-0.9σ (061%)	-0.6σ (073%)	-0.27
Tillaberi	Ayerou	3027	-0.2σ (093%)	+1.6σ (156%)	+0.2σ (109%)	+0.5σ (117%)	+0.7σ (126%)	-0.27
	Balleyara	1284	+0.3σ (105%)	+1.4σ (125%)	-1.1σ (080%)	-1.7σ (070%)	-0.6σ (089%)	-0.07
	Banibangou	6418	+0.2σ (108%)	+1.4σ (167%)	+0.5σ (125%)	-0.0σ (098%)	+1.3σ (160%)	+0.00
	Bankilare	1315	+0.1σ (102%)	+0.9σ (125%)	-0.5σ (085%)	-0.3σ (091%)	+0.2σ (105%)	-0.03
	Filingue	10500	-0.5σ (087%)	+1.4σ (136%)	-1.0σ (076%)	-1.2σ (070%)	-1.7σ (058%)	-0.30
	Gothaye	3940	-0.2σ (097%)	+0.8σ (113%)	-0.3σ (096%)	-0.2σ (096%)	+0.8σ (113%)	+0.02
	Kollo	8916	-0.8σ (089%)	+0.4σ (105%)	-1.2σ (085%)	-1.2σ (085%)	-0.6σ (092%)	-0.03
	Ouallam	14606	-0.1σ (097%)	+1.2σ (134%)	-0.2σ (095%)	-0.5σ (086%)	+0.4σ (112%)	-0.07
	Say	6612	+0.3σ (102%)	+0.3σ (102%)	-0.4σ (097%)	+1.2σ (109%)	+0.0σ (100%)	+0.00
	Tera Tillaberi	9619 5345	+0.2σ (104%) +0.2σ (104%)	+1.1σ (125%) +1.7σ (142%)	-0.1σ (097%) +0.5σ (111%)	+0.0σ (101%) -0.1σ (099%)	+0.4σ (109%) +1.1σ (127%)	-0.05 +0.00
	Torodi	7148	+0.28 (104%)	-0.4σ (096%)	-0.4σ (095%)	+0.5σ (106%)	-0.3σ (097%)	+0.00
	Total	91252	-0.4σ (095%)	+1.2σ (114%)	-0.4σ (073%)	-0.3σ (096%)	-0.1σ (099%)	-0.09
Zinder	Belbedji	8976	+0.3σ (109%)	+1.6σ (159%)	-0.1σ (097%)	+0.6σ (124%)	+0.3σ (109%)	-0.03
	Damagaram Takaya	4996	+0.3σ (108%)	+0.3σ (107%)	+0.2σ (106%)	+1.5σ (141%)	+0.9σ (123%)	+0.01
	Dungass	4101	+1.1σ (117%)	+1.4σ (121%)	+0.6σ (109%)	+1.3σ (119%)	+0.3σ (105%)	-0.03
	Goure	20649	+0.4σ (109%)	+0.5σ (112%)	+0.3σ (107%)	+1.5σ (131%)	+0.0σ (100%)	-0.05
	Kantche	2066	+1.7σ (126%)	+0.9σ (113%)	-0.3σ (096%)	+1.5σ (122%)	+0.9σ (114%)	+0.01
	Magaria	3864	+1.7σ (122%)	+0.9σ (112%)	+0.3σ (104%)	+1.9σ (125%)	+0.8σ (111%)	-0.00
	Mirriah	3800	+1.4σ (130%)	+0.7σ (114%)	+0.7σ (115%)	+2.0σ (142%)	+1.2σ (126%)	+0.01
	Takeita	3304	-0.3σ (092%)	+0.6σ (115%)	-0.1σ (097%)	+1.5σ (140%)	+1.0σ (125%)	+0.03
	Tanout	24472	-0.3σ (087%)	+1.1σ (146%)	-0.3σ (086%)	+0.9σ (136%)	-0.1σ (094%)	-0.18
	Tesker Ville de Zinder	69609 600	-0.4σ (082%) +0.9σ (125%)	+1.6σ (171%) +0.5σ (114%)	-0.3σ (087%) +0.5σ (113%)	+1.5σ (165%) +2.4σ (167%)	-0.9σ (062%) +1.3σ (136%)	-0.39 +0.04
	Total	146807	+0.4σ (108%)	+1.1σ (124%)	+0.3σ (113%)	+2.46 (167%) +1.5σ (134%)	+0.2σ (105%)	-0.17
	i otal	14000/	· U.TU (100/0)	· 1.10 (12470)	· U.IU (IUZ/0)	1.50 (15470)	. 0.20 (103/0)	U.17

DISPONIBILITÉ FOURRAGÈRE EN ZONES DE CONCENTRATION

Les cartes 5, 6 et 7 représentent les zones de concentration habituelles des troupeaux (les aires délimitées et hachurées) qui sont aussi connues comme zones d'accueil pendant les différentes saisons au Niger. Ces zones sont superposées avec les cartes de vulnérabilité de la biomasse pour indiquer les potentielles zones de stress pastoral. Une aire de concentration qui se trouve dans une zone de vulnérabilité peut subir un manque de pâturage ou un départ précoce des troupeaux.







Les zones de concentration de bétail lors de la saison des pluies (juillet-octobre), hachurées en bleu sur la carte 5, correspondent aux territoires qui possèdent normalement du pâturage pendant et juste après la saison des pluies. Pendant cette saison, une grande partie de ces zones se trouvent dans la bande pastorale, allant de Tahoua à Diffa, et qui affichent de fortes vulnérabilités. Cependant dans la zone agropastorale, au sud de la zone pastorale, se trouvent des enclaves de concentration localisées dans des contrées de vulnérabilités moindre très

éparpillées dans la région de Tillabéri, centrées autour de Dakoro dans la région de Maradi et aux environs de Gouré dans la région de Zinder. Ces fortes concentrations d'animaux dans ces zones de vulnérabilité marquée laisse présager un mauvais accès aux ressources pastorales qui pourrait mener à des départs précoces des troupeaux de ces zones.

Sur la carte 6, les zones de concentration en saison sèche-froide (novembre-février), correspondent généralement à des zones de transition où les troupeaux pâturent en attendant leur départ à destination des territoires plus favorables lors de la saison sèche-chaude. De novembre à février, on devrait constater des concentrations moins fortes laissant place à des regroupements localisés sur de plus grandes superficies. Ce qui se justifie par la libération des champs de cultures pluviales sur lesquels les animaux peuvent pâturer sans grande difficulté. Une grande partie de ces zones se trouvent dans des aires de vulnérabilité marquée, notamment en région de Tillabéri, l'ouest de Zinder et le sud de la région de Diffa.

La Carte 7 projette la situation en saison sèchechaude (mars-juin) et en début de la saison des pluies de 2023. Ceci interviendra au cœur de la soudure pastorale à venir qui correspond à une raréfaction des ressources pastorales en fourrage et en eau nécessaires pour l'alimentation des animaux. La saison des pluies commencera par s'installer progressivement dans la zone agricole. Comme conséguence, on s'attend à une démultiplication des zones de concentration de bétail sur l'ensemble du pays avec des regroupements importants dans le nord des régions de Tahoua et de Tillabéri, et dans la zone pastorale de la région d'Agadez. Ces zones connaitront des indices de vulnérabilité plus ou moins bon à Tillabéri et Tahoua, mais très défavorable à Agadez. Les zones affichant excédent de biomasse seront certainement utilisées comme zone d'accueil. Sur le reste des zones pastorales et agropastorales les concentrations seront observées le long des cours d'eau (filons hachurés en rouge). C'est le cas la vallée du fleuve Niger dans la région de Tillabéri, de celle des Goulbi dans la région Maradi, de la Maggia dans la région de Zinder et de la Komadougou Yobé dans la région de Diffa. À partir de juin commencera le mouvement de retour des animaux transhumants qui se fera vers le nord des régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi et Agadez où les conditions de pâturages demeureront plus favorables en particulier à Tahoua.

CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2023

Dans l'ensemble, le Niger a connu un hivernage 2023 légèrement négatif pour la production de biomasse principalement dû à un démarrage tardif de la saison des pluies sur la plupart des zones. Les fortes précipitations mais inégalement réparties, dans l'espace et dans le temps ont favorisé le développement normal du pâturage dans certaines zones. Cependant de longues séquences de sécheresse dans d'autres zones ont conduit à des déficits importants de production de biomasse.

Des zones de faible production ont été observées notamment au sud-ouest et à l'est du pays (région de Diffa), les zones pastorales au nord-Zinder, au nord-Tahoua et au sud-ouest d'Agadez. Dans les autres zone agricoles et pastorales, la saison des pluies 2023 a été positive pour le développement de la végétation.

De nombreux feux de brousse signalés dans plusieurs zones risquent de compromettre les stocks dans les zones de bonne production.

PERSPECTIVES POUR 2024

À la suite de cette campagne 2023 de production de biomasse inférieure à la moyenne pour des nombreuses zones pastorales du pays, l'année 2024 connaitra sans doute des activités pastorales perturbées. Les difficultés d'accès à certaines zones de bonne production due à l'insécurité couplée aux effets des sanctions économiques constituent un facteur aggravant.

Des mesures anticipatoires doivent être prises pour tous les départements des régions de Diffa, d'Agadez, de Tahoua et de Dosso. Cela est valable pour les départements de Bermo et Dakoro (Maradi), de Tanout, Tesker et Gouré (Zinder), d'Abala, Filingué et Ouallam (Tillabéri) qui affichent des indices de vulnérabilité fortement négatif. Ces zones feront face à un épuisement rapide des maigres ressources fourragères constituées, pouvant entrainer des conflits et des départs précoces en transhumance.

Le risque sécuritaire pesant sur la mobilité des pasteurs vers les zones à bonne disponibilité des ressources pastorales est persistant dans le nord des régions de Tahoua et Tillabéri ; au sud de la région de Maradi et la zone du Lac à Diffa.

À cette situation viennent s'ajouter des conditions économiques dégradées dues aux sanctions imposées au Niger consécutivement au coup d'état du 26 juillet 2O23 dégradant davantage la situation pastorale déjà précaire à la suite de la période de soudure 2O23. Les effets négatifs des sanctions économiques sur la situation pastorale sont également à considérer dans toutes solutions tendant à aider les communautés pastorales et agropastorales.

RECOMMANDATIONS

- Sensibiliser les communautés pastorales pour éviter les feux de brousse
- Prendre des mesures de protection des ressources pastorales contre les feux de brousse à travers la réalisation de bandes pare-feu
- Effectuer des évaluations rapides dans les zones déficitaires des régions de Diffa, de Tahoua, d'Agadez, de Dosso de Zinder et de Tillabéri afin de déterminer les besoins des communautés agropastorales
- Mettre en place des mesures anticipatoires pour la prochaine soudure pastorale particulièrement dans les zones ciblées vulnérables
- Sensibiliser les communautés pastorales sur les techniques de bonne gestion des pâturages dans les zones de bonne production afin d'éviter le gaspillage des ressources
- Renforcer les services publics de l'élevage et les organisations pastorales pour une meilleures gestion des ressources
- Développer le soutien vétérinaire et la vaccination du bétail contre les maladies courantes
- Mettre à la disposition des communautés pastorales dans les zones à faible production, de l'aliment pour bétail en quantité suffisante et à des prix modérés à temps pour faire face à la soudure pastorale

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim Mission Niger Avenue de Djermakoye, B.P 11491 Niamey, Niger

Action contre la Faim Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLOL

Email: erfillol@wa.acfspain.org Portail: www.sigsahel.info

